



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 OCTOBRE 2017

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2017
2. Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01
3. Point de situation de l'avancement du PLQ (développement du village) par la commission de l'aménagement
4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 380'000.- pour l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre du développement du centre villageois de Presinge (parcelles nos 2594-2601-1832)
5. Présentation du budget 2018
6. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
7. Informations de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de MM. Beausoleil et Coppo.

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01

M. le Maire explique que la commission de l'aménagement a été saisie de ce dossier par la personne de M. Loup qui l'a étudié, transmis les informations à ses collègues et finalement émis un préavis favorable.

M. Loup résume le sujet dont fait l'objet la résolution à voter ce soir :

- Le DETA a effectué une révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre et, après l'enquête publique, demande au Conseil municipal de se positionner sur les changements concernant deux cheminements situés à Presinge.
- Le premier est situé entre la route de Presinge et le chemin de Pré-Rojoux. C'est un chemin déjà existant. La plan directeur définit une fourchette de coût inférieure à Fr. 100'000.- et un délai de réalisation dans les cinq ans. La commune peut choisir le moment et la forme de l'exécution de ce cheminement.
- Le second se trouve vers le chemin de Bottéret et concerne également la commune de Puplinge pour 50%. Le coût selon le département est d'environ de Fr. 10'000.- et pourrait être programmé en 2019 ou 2020.
- Il s'agit de privilégier les matériaux naturels et surtout d'assurer la sécurité des promeneurs.

M. le Maire souligne que cette résolution se prononce sur le principe de cette révision et non sur les coûts ou la forme qui seront à définir ultérieurement.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de résolution et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité :

de préavis **favorablement** la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre No 2016-01, parce que cela apportera une amélioration de la sécurité des promeneurs.

M. le Maire remercie M. Loup pour son implication dans ce dossier.

3. Point de situation de l'avancement du PLQ (développement du village) par la commission de l'aménagement

M. le Maire rappelle que les réunions du COPIL, COPRO et les séances participatives se poursuivent régulièrement. Le bureau APAAR a synthétisé leurs avancements en une première version d'un PLQ, sous la forme d'un plan (affiché au mur de la salle du conseil), d'un règlement d'application et d'un rapport explicatif. Ils ont été présentés à la commission de l'aménagement le 9 octobre dernier par Mme Mongé, en présence des architectes conseils. Avec les remarques faites lors de cette réunion, plus celles récoltées depuis auprès des conseillers et des coopératives, une version sera échafaudée la plus consensuelle et définitive possible, dans l'objectif idéal de déposer la demande pour l'enquête technique fin janvier 2018 au plus tard. **M. le Maire** remercie la commission pour le travail qu'elle a accompli et passe la parole à son président.

M. Loup confirme les propos précédents et spécifie que lors de la séance du 9 octobre la commission a reçu directement toutes les réponses aux questions et aux incompréhensions qu'elle avait. Les demandes formulées ont aussi bien été comprises par les mandataires.

M. le Maire tient à faire remarquer qu'un nouvel atelier participatif se tiendra le 16 novembre prochain. Les remarques qui en seront issues, de même que celles encore à venir lors des réunions du COPIL et du COPRO, seront à nouveau résumées par le bureau Apaar qui est chargé

de rester fidèle à l'esprit du projet initial tout en respectant les règlements et les directives des services de l'Etat.

M. le Maire précise encore que l'Exécutif a fait appel à un bureau de spécialistes pour l'évaluation des coûts pour la Commune dans ce projet, pour établir un budget quadriennal d'investissements conformément à la nouvelle législation MCH2 et pour estimer les sommes à recevoir des différents Fonds intercommunaux. Ce bureau vérifiera aussi le budget des coopératives. Quand un plan financier plus élaboré sera prêt, vers le début 2018, l'Exécutif demandera à un membre de la commission des finances de l'examiner d'un œil expert. Le financement de cette aide est compris dans la rubrique « assistance à la maîtrise d'ouvrage » dont il est question dans le projet de délibération du point suivant de l'ordre du jour.

Avant d'aborder justement ce point, **M. Loup** récapitule toutes les étapes encore à franchir avant l'entrée en vigueur du PLQ.

4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 380'000.- pour l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre du développement du centre villageois de Presinge (parcelles nos 2594-2601-1832)

M. le Maire indique que des adaptations des coûts pour l'élaboration du PLQ sont nécessaires en fonction de son avancement. En juin, un premier budget a été présenté à la commission de l'aménagement qui l'a examiné et qui a demandé des suppressions de lignes de dépenses, ce qui a été opéré. Cependant, les frais déjà engagés alors pour une étude par Mobilidée ne peuvent être soustraits et figurent dans ce crédit. D'autre part, la commission a accepté une augmentation de 10% du crédit relatif au PLQ pour les frais divers et imprévus, car la somme sera couverte par le remboursement à 100% par le FIA de la réalisation du schéma directeur des eaux. Le détail des dépenses prévues se trouve dans le tableau envoyé par email à tous les conseillers parallèlement à la convocation de la séance de ce jour.

M. Romand souhaite savoir si la question de la pollution du terrain a été réglée. **M. le Maire** répond que, dans la promesse du DDP, les bénéficiaires acceptent de prendre le terrain tel quel et qu'ils sont conscients de son usage actuel. Les parcelles ne sont pas inscrites dans la liste des sites pollués, mais lors de la demande d'autorisation de construire, une étude de pollution devra être produite, ce qui sera du ressort des coopératives.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **380'000.- F** nécessaire pour l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre du développement du centre villageois de Presinge (parcelles 2594-2601-1832).
2. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme au moyen de 5 annuités, dès 2019, par le compte de fonctionnement 7900.33209.

M. le Maire remercie à nouveau M. Loup et la commission pour leur participation.

5. Présentation du budget 2018

M. le Maire explique que l'Exécutif s'est penché en premier sur ce projet de budget qui ensuite a été présenté le 17 octobre à la commission des finances, sans son président, par la fiduciaire et Mme Radice. Aujourd'hui, seul M. Romand est présent, MM. Beausoleil et Coppo ayant annoncé leur absence lors de la séance de commission. M. Romand n'a rien préparé pour cette présentation au Conseil municipal, ayant été avisé par un mail de M. Coppo que celle-ci serait

effectuée par Mme Radice. Or, cette information n'est parvenue ni à Mme Radice ni à l'Exécutif qui décide d'interrompre la séance afin de déterminer la manière de résoudre ce problème de communication.

Après s'être retiré quelques minutes avec ses adjoints et Mme Radice, la séance est reprise et **M. le Maire** annonce qu'en raison des délais légaux à respecter entre la présentation et l'approbation du budget, il n'est pas possible de différer cette présentation. Mme Radice consent de la faire au moyen des documents qu'elle avait préparé. Il est toutefois relevé que cette façon de procéder n'est pas acceptable, les dates de ces séances importantes de l'année ayant été communiquées bien à l'avance et été approuvées par le Conseil municipal. **M. Loup** exprime la surprise et la déception de ses collègues devant cette situation inédite et leur soutien à Mme Radice.

Avant de poursuivre, **M. le Maire** tient à faire remarquer que ce projet de budget 2018 a été approuvé par MM. Beausoleil et Coppo. Il souligne qu'il est établi selon les nouvelles normes comptables fédérales MCH2 qui apportent des modifications majeures et ont nécessité un travail colossal de la part de Mme Radice, soutenue par la Fiduciaire Chavaz SA, démarré bien avant l'été.

Mme Radice prend alors la parole et tient à préciser en préambule les points suivants :

- C'est le premier budget établi selon les nouvelles normes MCH2. La comparaison entre 2017 et 2018 est rendue possible, car le budget 2017 a été refait sous la forme du nouveau plan comptable très différent du plan MCH1. Cependant, contrairement aux années précédentes, les comptes 2016 ne figurent pas sur les documents, car ils n'apporteraient aucune information significative. Le Service de surveillance des communes a accordé cette exception pour cette année de transition.
- Un plan des dépenses d'investissements pour l'année doit être établi pour le patrimoine administratif.
- Selon les règles du MCH2, un plan quadriennal d'investissements doit être établi par l'Exécutif. Cette année, exceptionnellement, il ne doit pas être proposé en même temps que le budget 2018. Pour Presinge, il sera fait prochainement.
- Lors de l'approbation du budget 2018, le Conseil municipal doit aussi voter le taux du centime additionnel, le taux minimum de la taxe professionnelle communale, le taux de dégrèvement de celle-ci et la contribution annuelle au FIDU. Les budgets des groupements intercommunaux (GIPE, ORPC Voirons, État civil Chêne-Bougeries) ont déjà été validés par un membre de l'Exécutif et sont à la disposition des conseillers.

Une brève explication des documents remis ce jour est donnée et **Mme Radice** propose de passer en revue le document « Projet budget 2018 (MCH2) » en relevant les comptes dont les variations sont les plus importantes.

01 Conseil municipal et Exécutif

0110.10.31320.00	7'500.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes Ce compte figurait dans la rubrique 05.318 dans MCH1
0120.0030510.00	13'445.00	Cotisation patronale caisse de pension Il n'est plus autorisé de déduire une franchise s/ le montant des indemnités de l'Exécutif pour le calcul des charges sociales.
0120.00.31700.01	8'000.00	Voyage Le montant du voyage avec le CM n'a plus lieu d'être.

02 Services généraux

0220.00.30100.00	383'000.00	Salaires du personnel L'EX veut augmenter de 20% le taux d'occupation du secrétariat (décision déjà actuelle avec le 50% de Mme Gremion Engeler) En 2018 : Secrétariat = 175% - Cantonniers = 160%
------------------	------------	--

0220.00.31300.10	11'200.00	Téléphone et communications L'affranchissement et la distribution des tous-ménages ont été inclus dans ce compte.
0220.00.31990.00	4'000.00	Autres charges d'exploitation En 2017, un cadeau spécial était prévu.
0290.03.31440.00	19'300.00	Salle communale, entretien ordinaire Seulement frais divers + réserve pour réparations des stores

15 Service du feu

1500.xx.xxxxx.xx	136'275.00	Total des charges Le budget du Groupement avec Puplinge a été établi avec les données connues, mais sera certainement affiné en fonction de la mise en pratique. Certains frais de bâtiment vont tomber progressivement. 15 nouveaux sapeurs vont être intégrés, ce qui engendre des frais d'équipement.
------------------	------------	---

21 Scolarité obligatoire

2170.00.31100.00	10'800.00	Acquisitions et agencement bâtiment scolaire Des travaux de rénovation et d'agencement d'une classe sont prévus.
2170.0031440.00	8'100.00	Entretien ordinaire Peinture de la salle des maîtres.

32 Culture, autres

3220.00.311000.00	0.00	Achat matériel La commission des finances a refusé d'accorder un montant pour l'achat d'un panneau d'affichage demandé par la commission des manifestations.
-------------------	------	---

34 Sports et loisirs

3410.00.31600.00	19'584.00	Loyers immobiliers Opération comptable MCH2. Le loyer du local 4, Cordonniers est ajouté à ce compte. Il figurait dans le budget des pompiers en MCH1
3420.02.31300.06	8'500.00	Sortie des Jeunes La sortie de 2 jours à Europa Park est budgétée.

54 Famille et jeunesse

5451.10.36360.00	4'402.00	Subvention Association Koala Le montant est calculé en fonction du nombre d'utilisateurs à la fin 2016.
------------------	----------	--

61 Circulation routière

6150.00.31410.00	76'400.00	Entretien des routes Aucun grand chantier n'est prévu.
------------------	-----------	---

72 Traitement des eaux usées

7201.00.31430.00	73'000.00	Entretien des canalisations et collecteurs Fr. 40'000.00 pour entretiens courants Fr. 33'000.00 pour amener les canalisations en bordure d'une propriété à la Louvière (obligation légale).
------------------	-----------	---

73 Gestion des déchets

730	154'700.00	Total des charges Depuis que l'EMS prend directement en charge leurs déchets, ce poste est considérablement descendu pour la Commune. Les containers enterrés au ch. des Chevêches demandés par la commission n'ont pas été acceptés par la comm. Finances.
-----	------------	---

77 Protection de l'environnement, autres

7710.00.31320.00	0.00	Honoraires de conseillers - Cimetières Le projet d'agrandissement est en suspens.
7900.00.31310.00	30'000.00	Aménagement territoire, mandats externes Les prestations du bureau Baillif & Loponte pour le développement villageois sont incluses maintenant dans le crédit voté à part.

91 Impôts / 93 Péréquation financière et compensation des charges

Mme Radice rappelle la méthode de calcul pour le revenu PP+PM, les frais de perception. Les montants des subventions et de fonds de péréquation sont donnés par l'AFC.

96 Administration de la fortune et de la dette

		Avec MCH2, tous les biens du PF sont détaillés.
9630.03.34310.01	74'000.00	Entretien courant : 17-21 Louvière En plus : réfection de la peinture des allées et des portes palières.
9630.03.34395.00	30'800.00	Prestations de tiers : 17-21 Louvière Des honoraires d'architecte sont prévus pour Fr. 15'000.- pour l'étude de la réfection de la toiture.
9630.05.34395.00	20'000.00	Prestations de tiers : 5 Cordonnères Idem, pour la toiture et pour la subvention énergétique.
9630.07.34310.01	122'000.00	Entretien courant : 139, rte de Presinge En plus : réfection de la peinture extérieure du bâtiment principal.
9630.08.34310.01	10'000.00	Entretien courant des biens-fonds Avec MCH2, une expertise de la valeur de remplacement des biens doit être effectuée.
9630.08.34410.00	22'000.00	Dépréciation immobilière PF Correspond à l'amortissement comptable des frais du concours pour le développement villageois.

Totaux du budget de fonctionnement 2018 :	Charges :	Fr. 3'343'039.00
	Revenus :	Fr. 3'350'798.00
	Excédent présumé :	Fr. 7'759.00

Mme Radice donne encore des explications pour les lignes du plan des dépenses d'investissements pendant l'année 2018 en rappelant que des délibérations devront encore être votées pour certains de ces crédits. Elle précise encore que le taux du centime est de 41, la taxe minimum pour la taxe professionnelle communale est de Fr. 30% et le taux de dégrèvement est de 50%.

Le Conseil municipal applaudit Mme Radice pour sa prestation et **M. le Maire** la remercie chaudement. Il rappelle que l'Exécutif et Mme Radice se tiennent à la disposition des conseillers pour toute question ou remarque avant la séance d'approbation.

6. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire informe que la subvention de Fr. 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône a été d'abord refusée par le comité de l'ACG, mais acceptée lors de l'assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017. Certaines communes ont décidé d'exercer le droit d'opposition octroyé aux Conseils municipaux. Les conseillers ne manifestent pas l'intention de faire opposition.

7. Informations de la Mairie

Fête pour Paulo

M. le Maire rappelle qu'il est encore temps de s'inscrire pour participer à la soirée du 11 novembre en l'honneur du capitaine des pompiers parti à la retraite.

Ecole

Le DIP remet en route les conseils d'établissements et la commune de Presinge doit désigner un représentant pour ces séances qui auront lieu une fois par trimestre. Mme Spinedi se porte volontaire et l'ensemble du Conseil et de l'Exécutif la remercie.

Repas de Noël des Aînés

Le traditionnel repas offert aux aînés aura lieu le lundi 18 décembre dès 11h30. **M. le Maire** prend note que Mmes Spinedi et Velati Thiriet et que MM. Durafour, Loup et Thorens seront présents pour le service des repas et la mise en place de la salle.

Prochaine séance du Conseil municipal

Le 13 novembre, le budget devra être approuvé. Cette réunion sera suivie d'un repas à l'Auberge communale où le personnel communal est également convié.

Séance Commission de l'Aménagement

M. le Maire annonce qu'il ne pourra être présent lors de la prochaine séance agendée le 14 novembre et il demande le report de celle-ci. Une date sera convenue après la levée de la présente réunion.

8. Propositions individuelles et questions

M. Durafour lance l'appel de la commission des Manifestations de recevoir un membre supplémentaire, car ils sont trop peu pour assurer le soutien lors des événements. Il exprime également sa profonde déception face au manque de public lors du concert qu'il a organisé en septembre dernier.

De manière générale, la commission regrette le peu de participation aux événements qu'elle met en place et un questionnaire va être distribué pour sonder les réelles envies de la population.

M. Mugny relève que les soirées qui fonctionnent le mieux sont celles où se produisent des habitants de la commune et plus généralement les concerts de musique classique. Il ajoute que des manifestations telles qu'Antigel, FIFDH ont amené beaucoup de public et, d'ailleurs, elles ont prévu de revenir à Presinge en 2018.

Après un tour des sentiments divers, il ressort que, dans le futur, il faut diminuer les offres, mieux les cibler et ne pas faire des choix trop risqués.

Après avoir relaté une anecdote charmante avec les personnes du Foyer de Presinge qui lui est arrivé, **Mme Spinedi** exprime le souhait des conseillers de recevoir de la part de M. Mugny les motifs qui l'ont poussé à se retirer du projet de développement villageois.

M. Mugny rappelle qu'en début de législature il avait manifesté son vif intérêt pour ce dossier et sa disponibilité pour le suivre. Lorsque M. Broquard a demandé une indemnité supplémentaire pour cet objet particulier en raison de la charge supplémentaire qu'il générait, M. Mugny a continué à participer aux séances à ses côtés. Cependant, au printemps dernier, au vu de l'augmentation de l'engagement nécessaire pour ce dossier spécifique, M. Broquard, appuyé par M. Carrat, a estimé que M. Mugny devait recevoir également une compensation financière temporaire. Interpellée, la commission des finances n'a pas compris le motif de cette demande et son président a développé son raisonnement dans un mail au maire. C'est à la suite de la lecture de cet argumentaire que M. Mugny a estimé qu'il y avait un fort sentiment de défiance envers lui et qu'il était préférable qu'il se retire.

Pour parfaire son explication aux conseillers municipaux, **M. Mugny** lit le message en question :

« Monsieur le Maire, cher Serge,

La commission des finances s'est réunie le 30 août 2017.

En préambule, il est relevé que cela n'est pas tant la question du montant qui nous préoccupe que les questions de fonds que posent la gestion de ce développement villageois.

La comm. Fin. tient à rappeler qu'au début du processus M. P. Mugny avait annoncé sa disponibilité du fait de sa situation professionnelle et son vif intérêt.

La comm. Fin. relève que le mandat donné aux membres de l'exécutif et du CM est de défendre des intérêts de la commune en particulier en relayant la stratégie communale. Il importe de ce fait que lors des séances du copil, les membres de l'exécutif s'assurent entre autre que les souhaits de la commune concernant ce projet soient pris en compte. Notamment en ce qui concerne les parkings souterrains. De plus, suite à la séance du CM le 12 juin et de celle du 19 juin (commune, comm. développement villageois et comm. Fin.), cette dernière s'étonne des surprises budgétaires annoncées. Force est de constater que les intérêts financiers de la commune, au vu des explications données par les « experts » ne semblaient être une priorité comme le démontre les nets réductions du dépassement de budget obtenus suite aux discussions. »

M. Mugny interrompt sa lecture pour ajouter que le président de la comm. a dit alors au maire qu'il y avait de plus un conflit d'intérêts car il était membre de la CODHA. **M. Mugny** précise que cela fait longtemps qu'il est membre de cette coopérative et qu'il n'y a aucun intérêt financier. Ce propos a été réitéré par M. Beausoleil qui n'avait, par cela, plus vraiment confiance. En faisant le bilan de cette situation, M. Mugny a jugé que le contrat de confiance n'était plus une réalité.

Pour compléter son discours, **M. Mugny** lit la fin du rapport de la commission :

« La comm. Fin. rappelle de plus que la rémunération de l'exécutif rapportée à la population de la commune est une de celles des plus élevées du canton. Enfin, la com. Fin. a le souci de préserver une équité entre les adjoints.

Avant de se prononcer sur la demande, la comm. Fin. souhaiterait :

1. Une claire définition des rôles des membres de l'exécutif au copil.
2. Compte tenu de l'augmentation temporaire de l'indemnité du maire pour faire face à la charge de travail, la comm. Fin. S'interroge sur la nécessité d'avoir 2 représentants à chaque réunion et de la plus-value apportée par la présence d'un second membre de l'exécutif.

Reçois, **M. le Maire**, cher Serge, mes meilleures salutations.

Pour la comm. Fin.

JA Romand »

M. Mugny demande s'il a répondu à l'interrogation de Mme Spinedi, ce qui lui est confirmé. Il en est remercié.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire :